

Saisonniers ?

Vous avez des droits !

CONTRAT DE TRAVAIL, PERIODE D'ESSAI
DUREE ET RUPTURE DU CONTRAT
TEMPS DE REPOS
SALAIRE ET REMUNERATION
FORMATION PROFESSIONNELLE
PRESTATIONS MALADIE, CHOMAGE ...



illustration / graphisme : studioiricot.com

Avec **FO** faites les respecter !

FO

www.force-ouvriere.fr